

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

## REUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme Catherine DELCOURT, Gouverneur f.f. et M. Pierre BROOZE, Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 mars 2023 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour voir s'il y a des personnes absentes :

M. LE PRESIDENT. - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- M. DELREZ a du retard.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme FRANCOIS est sur le point d'arriver, Mme SAMEDI sera absente et M. MAGNERY est en conseil de classe.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- MM. LEONARD et OSSEMANN sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- M. Thomas CIALONE va arriver.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- M. SCHROBILTGEN et Mme BASTIN arrivent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant la question d'actualité.

Concernant les rapports d'activités, je vous rappelle que les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de moi uniquement ce lundi 27 mars.

Tenant compte de ces éléments, le planning des travaux de cette semaine se présentera comme suit : aujourd'hui, examen des dossiers traditionnels, ensuite l'ouverture et la clôture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités.

Demain, je vous rappelle que nous avons notre journée d'étude du Conseil provincial et jeudi, les réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 février 2023.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 février 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Eloge funèbre****Éloge funèbre de Monsieur Joseph BARTH, Conseiller provincial honoraire.**

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Joseph BARTH, ancien Conseiller provincial honoraire. Rendons-lui aujourd'hui un dernier hommage, en notre nom à tous.

Né à La Calamine le 24 novembre 1936, Joseph BARTH est décédé le 14 mars dernier, à l'âge de 86 ans.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

Représentant socialiste élu en 1998 il restera en charge jusqu'en 2012.

Joseph Barth cumulera nombre d'années de fonction politique : il sera tout d'abord Conseiller communal à la Calamine durant 47 ans, dont 15 ans comme Echevin. Ensuite, en 1988, il siégera comme membre du Parlement de la Communauté germanophone avant d'en devenir Vice-président en 1995. Il participera activement à façonner l'autonomie de sa Communauté.

En tant que Conseiller provincial, il exercera ses fonctions avec un grand sens de la responsabilité et du devoir. Pendant ces 14 années, il aura toujours à cœur de défendre les intérêts de ses concitoyens et d'entretenir les bonnes relations entre la Communauté germanophone et la Province de Liège.

Pour ceux parmi nous qui l'ont connu nous nous souvenons de son extrême courtoisie et de sa gentillesse. Joseph Barth était un homme au savoir-vivre exemplaire, qui lui a valu le respect et la sympathie de tous ses collègues.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minute de silence)

### **VI.- Question d'actualité**

#### **Document 22-23/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative « Liège, CAP 2030 ! ».**

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte 1 point.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour développer sa question, je donne la parole à Mme Murielle FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Il y a du rififi sur la ligne. Un nouveau projet est en route pour remplacer ou accompagner l'institution provinciale ? Pour être exacte, ce n'est pas un nouveau projet mais la renaissance d'un vieux, et le recyclage est bien à la mode.

*« Bâtir ensemble une des métropoles européennes de la connaissance et du savoir », Ce mercredi 8 mars, s'organisait le lancement de la nouvelle démarche « Liège, Cap 2030 ! ».*

En effet, le GRE-Liège a redéfini ses missions, a renouvelé ses instances et a vu entrer en fonction son nouveau Directeur général. Cette nouvelle impulsion est le fruit d'une « union sacrée » des forces vives liégeoises, à l'échelle du territoire provincial : Liège, Verviers, Huy et Waremme, qui ont estimé indispensable, acteurs privés et publics confondus, de rétablir un dialogue structuré et permanent pour favoriser l'essor de la Métropole liégeoise.

« Liège Cap 2030 ? » Pour Jean-Christophe Peterkenne, Directeur général du GRE-Liège, « Aucune Métropole ne peut se développer si elle ne sait pas où elle veut aller, si les acteurs privés et publics ne partagent pas ensemble une vision d'avenir. Il propose donc à la communauté liégeoise de s'approprier un cap, une direction, un horizon. Faire de Liège une Métropole AAA, triple A, pour en faire un projet enthousiasmant ».

Le GRE-Liège a pour objet de déterminer les orientations stratégiques communes du *développement liégeois et d'identifier les grands projets structurants et métropolitains* ».

Ce projet qui englobe une bonne partie du territoire provincial hors communauté germanophone, comme c'est bizarre, à l'air de vouloir redéfinir un niveau pouvoir de consultation, de décision, de coordination.

La Province par l'entremise de son Collège et/ou de son Gouverneur a-t-elle été invitée, consultée ? A-t-elle participé aux débats ?

Quelles sont les perspectives développées par le GRE-Liège que l'institution provinciale ne fait pas ? Quel modèle politique le GRE peut-il initier ? Comment assurer la participation de toutes et tous à ce processus ? Quelle légitimité démocratique ? Quelle représentativité garantie pour tous les groupes politiques agissant sur le territoire ? Les projets développés par le GRE sont-ils complémentaires et en adéquation avec ceux portés par notre Institution ?

Voici donc une première salve de questionnements sur le sujet, il y en aura d'autres je ne me fais aucune illusion, et s'il vous plait ne me répondez pas que des représentants de mon parti politique étaient présents, j'en suis déjà informée, ces questions s'adressent bien à notre Institution et quelque part sur l'avenir qu'il lui est réservé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. LEJEUNE.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

J'avais rédigé une question quasi similaire à la question de Murielle FRENAY, que je comptais mettre avec les rapports d'activités. Je ne vais bien évidemment pas redire ce qui a été dit.

Peut-être précisé que nous sommes dans un projet de métropole tripe A, métropole de la connaissance et du savoir qui augmenterait le taux d'emploi, qui accélérerait la décarbonation et qui accroîtrait l'activité.

Ma question au Collège provincial était la suivante : la Province était effectivement représentée à l'événement de lancement. Dans cette union dite sacrée de toutes les forces de Liège, quelle est la volonté et de rôle précis que la Province entend jouer pour s'intégrer avec succès dans cette dynamique ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres interventions ? Non.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial-Président à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Madame la Conseillère,

Vous m'interrogez concernant le renouveau de l'asbl « Groupement de Redéploiement économique de la Province de Liège » créée en 2004 qui vient de subir, si je puis dire, un « lifting ».

L'objet qui a été fixé est de déterminer les orientations stratégiques communes du développement liégeois et d'identifier les grands projets structurants métropolitains, comme d'ailleurs vient de le rappeler M. LEJEUNE. Le GRE propose aux acteurs économiques, sociaux culturels, associatifs et politiques liégeois de s'approprier collectivement un cap, une direction, un horizon.

L'asbl se fixe quatre objectifs : déterminer les orientations stratégiques communes du développement liégeois ; identifier et coordonner les grands projets structurants et métropolitains ; améliorer le référencement du territoire et mettre en valeur ses atouts et enfin organiser le partage clair des rôles et des fonctions des outils publics.

Pour être complet, les objectifs stratégiques sont : augmenter le taux d'emploi de l'économie liégeoise productive et présente ; accroître la notoriété, l'attractivité et la compétitivité du territoire et enfin accélérer la transition vers une économie décarbonée.

Parmi les moyens que se donnent le GRE pour atteindre ces objectifs, il y a le rassemblement de différents milieux : politique, entrepreneurial, syndical, culturel notamment et ce, afin de définir des orientations de développement socio-économique pour notre territoire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Comme vous, je constate que l'Institution « Province de Liège » n'est pas représentée dans les différentes instances renouvelées du GRE Liège. Et ce, parmi les quatre partis qui y sont représentés, c'est important de le préciser.

Le groupe PS provincial n'a pas manqué de discuter de cette thématique avec ses instances. Nous avons obtenu de pouvoir être invités lorsque les thématiques abordées relèveront des compétences de la Province de Liège.

Je ne peux qu'encourager les autres groupes politiques représentés au GRE à entreprendre la même démarche afin que l'institution que nous représentons puisse apporter son expertise et son savoir-faire.

Aussi, comme vous l'aurez certainement vu, la stratégie proposée par cette asbl renouvelée est que tous les acteurs liégeois qui le souhaitent, participent en proposant des projets, initiatives, suggestions pour atteindre les objectifs rappelés au début de cette intervention.

Le Directeur Général, que nous avons interrogé, de la structure me confirme que la Province peut participer à cette démarche. Je vous propose donc que notre Bureau rassemble les propositions cohérentes en lien avec les thématiques dont nous nous occupons afin que notre assemblée puisse adresser sa participation constructive au modèle.

Pour conclure, je vous dirais que je me réjouis qu'une structure associative se préoccupe de l'avenir de la province de Liège et prestement son territoire et qu'une nouvelle dynamique soit donnée au GRE. Vous pouvez compter sur mon groupe politique et votre serviteur pour faire entendre quand je le pourrai la voix de la Province de Liège au sens institutionnel cette fois-ci, et je vous invite à faire de même.

Enfin, vous et moi savons que nous ne sommes que de passage au service de cette noble Institution qu'est la Province. Je ne suis pas devin et je ne sais dire qui d'entre nous sera encore dans cette assemblée au-delà de 2024 mais soyez assurée que l'Institution provinciale, modernisée, sera là pour le territoire du Pays de Liège au cap de 2030 !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Une réaction ? Mme Murielle FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Sans allonger la sauce, mais j'ai quand même deux soucis : un la représentativité démocratique, puisqu'il y a une part non négligeable des représentants politiques qui ne sont pas intégrés au GRE et qui vont travailler sur le déploiement économique et ce n'est pas le mien donc, je suis là plus par souci démocratique qu'autre chose, et deux : effectivement, la Communauté germanophone qui est éminemment non présente donc, voilà, comment est-ce qu'on va faire pour retrouver ses jeunes là-dedans ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

Donc voilà, il y a un vrai souci de représentativité et de pouvoir embarquer tout le monde dans la même logique de redéploiement de la métropole liégeoise ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

M. GILLARD, Député provincial (de son banc).- Madame la Conseillère, vous voulez que j'intervienne ?

Mme Murielle FRENAY, Conseiller provinciale (de son banc).- Ah non ! C'est interdit !

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (de son banc).- Effectivement, le règlement provincial m'interdit de te répondre, il est interdit que j'intervienne une deuxième fois.

### **VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

#### **POINT EN URGENCE : document 22-23/175 : Motion de solidarité avec les travailleuses et travailleurs de Delhaize.**

M. LE PRESIDENT.- Point en urgence (document 22-23/175).

Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ce point.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, cette demande a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce lundi 27 mars et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence. Le document 175 est disponible sur le portail.

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et a soulevé un débat qui a adapté quelque peu cette motion et vous avez la version définitive qui a été redéposée ici, maintenant. C'est par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

D'abord, j'ai un problème sur la forme et puis je vais aborder le fond parce que... Donc, lundi passé, lundi il y a 7 jours donc, j'ai envoyé au nom de tout le groupe PTB la motion, un autre texte complètement différent je pense, pour ainsi dire, il n'y a presque aucun mot qui est repris du document que nous avons déposé.

Et puis vendredi, je reçois donc une convocation, vendredi en fin de journée, une convocation pour un Bureau exceptionnel à 15H30. Je travaille donc je ne sais pas être là à 15H30 mais soit, on est représentés par mon camarade Greg, Grégory PIRON à la réunion de Bureau, mais il y a quand même un problème, la façon dont on dépose un texte et puis on arrive en Bureau et on reçoit un autre texte mais complètement différent, et on nous demande de nous positionner et de changer un texte complètement différent du nôtre.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Dans la convocation qu'on a reçue vendredi, il n'y avait aucun texte autre que celui du PTB qui était dans la convocation. Donc je ne comprends pas d'où vient ce texte, qui l'a rédigé ? Moi je sais hein parce que dans les communes où le parti PTB est représenté, ce texte est venu aussi et il provient du parti Socialiste dans les communes, soit il n'y a pas de souci avec ça mais je veux que sur la forme, on respecte le travail que nous on fournit. Enfin, moi j'essaie de respecter le règlement des 5 jours francs, je dépose mon texte le lundi avant et ici on arrive avec un texte qui descend de nulle part, je l'ai reçu aujourd'hui en fait, et je dois me positionner là-dessus.

Enfin, ça c'est pour la forme, je trouve ça pas normal et je veux quand même que ce soit dit. Alors, sur le fond maintenant, j'ai un problème, comme Grégory l'a souligné, dans le débat en Bureau, le texte qui est déposé là, en fait il accepte, il valide déjà la décision des 128 magasins qui vont être franchisés. Et ça, nous on ne peut pas l'accepter ! Donc je vais le dire clairement, la phrase « offrir, si la décision de mise sous franchise des 128 magasins devait se confirmer à l'issue de ces négociations », en fait, dire ça c'est déjà valider la décision. Les travailleurs qui se mobilisent aujourd'hui, les syndicats qui se mobilisent aujourd'hui dans les piquets, ils ne se battent pas pour que, si la décision de mise sous franchise devait se confirmer, ils se battent pour rejeter le plan des patrons de Delhaize. C'est pour ça qu'ils se battent et c'est pour ça que nous on dépose une motion, c'est pour que ce plan soit rejeté et pas si au cas où la franchise serait acceptée.

Je sais que la Province n'a rien à dire sur une décision d'une multinationale et on interroge le fédéral et le régional pour intervenir mais on doit l'interroger pour défendre quand même des choses qui sont défendues sur le terrain, pas pour valider la décision du patron de Delhaize. Donc nous, en tous les cas, un texte comme il est comme ça, avec l'alinéa qui est le deuxième alinéa du deuxième point dans les demandes, on ne votera pas pour. Je suis désolé, honnêtement, et je le répète, je ne suis pas d'accord avec la méthode avec laquelle on fonctionne avec les motions. On a déposé une motion, je veux que mon texte soit discuté et pas un autre texte descendu de nulle part le lundi, une demi-heure avant le Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Moi je me permettrais peut-être, avant de demander s'il y a d'autres réactions, de faire deux annotations. Vous venez de dire qu'en fait, même si la Province n'a rien à dire, je pense que dans notre règlement d'ordre intérieur, il est précisé que nous pouvons prendre des motions pour des sujets à caractères provinciaux. Ce qui s'est tout simplement passé, c'est que le Collège a pris la décision ce vendredi de dire nous ferons une motion également, on est d'accord de présenter une motion et nous allons adapter cette motion.

Sachant cela, qu'on allait en discuter, j'ai volontairement convoqué une réunion de Bureau à 15H30 et non pas à 16H comme on fait d'habitude quand c'est pour entériner un point, pour pouvoir justement en discuter.

Et ma deuxième remarque : vous n'étiez pas là !

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Bien sûr, je n'étais pas là puisque je travaille, Monsieur !



## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

Fixer un Conseil provincial à 15H30, je ne sais pas ce que les autres font de leur journée mais moi, j'ai un travail donc moi je ne sais pas venir. Mais j'ai l'impression en revanche qu'on pense qu'on peut, comme ça, débarquer à 15H30 mais moi je ne sais pas être là à 15H30.

J'ai informé que je ne savais pas être là, je n'ai pas eu de réponse mais je me suis arrangé pour que je sois représenté, que le groupe soit représenté.

Monsieur le Président, vraiment, je ne suis pas d'accord que le Collège décide de venir avec un texte deux jours avant. Moi je veux le recevoir avant. S'il décide le vendredi, je veux recevoir le texte au moins le vendredi pour que je puisse savoir de quoi il en retourne, et pas le donner une heure avant le Conseil, c'est quand même interdit par le règlement.

M. LE PRESIDENT.- J'ai l'impression, je ne me fais pas le défenseur du Collège mais j'ai l'impression que la volonté du Collège était de dire d'accord on va réagir, pas nécessairement sur ce texte-là, qui là risquait de ne pas être voté. Or, il y avait une réelle volonté de marquer le coup également.

Maintenant, ceci étant, on peut examiner toutes les motions du monde mais alors, on sera peut-être beaucoup plus strict s'il y a un caractère provincial ou pas aux différentes motions.

Maintenant, par rapport à ce qui s'est fait ici en Commission, je suis persuadé que chaque groupe politique, quel qu'il soit, aurait pu modifier tel ceci, tel point d'un côté ou de l'autre, et chacun aurait amené sa motion, ce n'est pas le but d'une motion, c'est d'essayer d'avoir un certain consensus.

Moi ici maintenant, ce que je vous propose, conformément à ce qui a été dit ici en réunion de Bureau, c'est de voter la motion telle qu'elle a été rédigée ici l'heure passée.

Qui est pour la motion qui vous a été présentée ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (de son banc).- Monsieur le Président, comme on a Conseil jeudi, est-ce qu'on ne peut pas se laisser 2 jours disponibles pour apaiser et rediscuter, éventuellement amender, sur la base de ce qu'on nous propose ?

M. LE PRESIDENT.- Moi je n'y vois pas d'inconvénient, si tous les groupes sont d'accord, on reportera ce point, le premier point de la prochaine réunion de ce jeudi puisqu'exceptionnellement nous avons deux Conseils ici dans la semaine.

Donc, le point est reporté à jeudi.

**Document 22-23/135 : Modification de la représentation provinciale au sein des asbl « Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme (CLPS-HW) », « Centre culturel de Marchin » et « Centre culturel de Wanze » : remplacement de Monsieur Alexis HOUSIAUX, Conseiller provincial.**

**Document 22-23/136 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Zone de secours 6 « Zone de secours DG » : remplacement de Monsieur Alfred OSSEMAN, Conseiller provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (document 22-23/135, 22-23/136) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est donc par consensus que le Bureau vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/137 : Modification à apporter au Règlement de Télétravail.**

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 22-23/137).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première commission s'est rassemblée ce 21 mars et a examiné le document 137 relatif aux modifications à apporter au Règlement de Télétravail.

Un Commissaire évoque que certains employés de l'Administration seraient amenés à signer un document stipulant qu'ils ne peuvent réclamer aucun frais en télétravail. Il interroge sur la véracité du propos.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une rumeur. Et que le délai d'attente avant à la transmission de la note officielle est source de fantasmes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Il est aussi rapporté que le présent document a été présenté en concertation syndicale le matin-même, et que tout s'est parfaitement déroulé. Les questions soulevées concernaient les remboursements de frais de télétravail et l'équité vis-à-vis du personnel dont l'activité ne permet pas le télétravail.

Les outils informatiques sont mis à disposition par l'employeur. En ce qui concerne les indemnités simples, elles sont impossibles à transposer. Le déploiement s'opère en plusieurs phases. D'abord il y a un recensement des outils auprès des directions générales, à mettre en corrélation avec les PC disponibles.

Le point a été adopté par 4 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/138 : Subsidés supracommunaux 2023 – Octroi d'une promesse ferme pour le dossier « Tour panoramique au Pays de Herve », ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.**

**Document 22-23/139 : Subsidés Supracommunaux 2023 – Octroi d'une promesse ferme pour le dossier « Réseau cyclable points nœuds pour le Pays Burdinale Mehaigne» ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.**

**Document 22-23/140 : Subsidés Supracommunaux 2023 – Octroi d'une promesse ferme pour le dossier « Acquisition de bodycams pour les Zones de Police Hesbaye et Hesbaye-Ouest » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.**

**Document 22-23/141 : Subsidés supracommunaux 2023 – Octroi d'une promesse ferme pour le dossier« Redynamisation urbaine et de mobilité douce de la Vallée de la Vesdre – Partie Dison Centre » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.**

(Voir rapports)

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

M. LE PRESIDENT.- Points 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 22-23/138 à 22-23/141) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 141 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Alexis HOUSIAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HOUSIAUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le point à l'ordre du jour a donc été présent à la Commission « Octroi d'une promesse ferme pour le dossier « redynamisation urbaine et de mobilité douce de la Vallée de la Vesdre, partie Dison centre » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.

Un Commissaire interroge, tiens je ne me souviens pas de cette promesse de principe. Après quelques secondes de réflexion, on lui répond que la promesse de principe remonte à 2017.

En effet, le projet a tardé car c'est un projet énorme de redynamisation urbaine, de réaménagement de bâtiments en ruine et des ruines aussi de bâtiments industriels abandonnés, le tout dans l'intégration dans le paysage et la création de parking.

Raison pour laquelle ce dossier a pris plus de temps que prévu et raison pour laquelle notre promesse de principe 2017 est concrétisée par le vote qui va suivre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 22-23/142 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « Province de Liège pour l'Art et la Culture » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/143 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Orchestre Philharmonique Royal de Liège »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023****- Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/144 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/145 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de Musique Grétry » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/146 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française, la Châteaigneraie » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 22-23/142 à 22-23/146) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 6 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 22-23/147 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Stage de danse » – 11ème édition du Gala « Les Hivernales de la danse » les 17 et 19 mars 2023 à Liège.**

**Document 22-23/148 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Verviers », dans le cadre du Festival des arts de rue « Chic Chac » programmé le lundi 29 mai 2023.**

**Document 22-23/149 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Unes Fois d'un Soir » – Édition 2022 du festival « Les Unes Fois d'un Soir des Arts de la rue », le 22 avril 2023 à Huy.**

**Document 22-23/150 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Cie ADOC », dans le cadre de la création théâtrale « URGENCE », saison 2022-2023.**

**Document 22-23/151 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Brune Bazin, dans le cadre de la création théâtrale « LES LOIS », de Christina Ouzounidis dont la présentation a lieu en avril 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 22-23/147 à 22-23/151) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 5 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 22-23/152 : Budget provincial 2023 – 1re série de modifications.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 22-23/152).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

Mme Sabine NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Rapport de la deuxième Commission du 23 mars 2023, document 22-23/152 intitulé « Budget provincial 2023 – première série de modifications ».

Après une présentation fort complète par le Directeur financier provincial de la première série de modifications du budget, une série de questions a été posée à savoir : où en est-on avec le cliquet ? Le Directeur financier provincial explique d'abord que c'est le Directeur général en charge des Infrastructures qui le gère et qui en a la compétence.

Cependant, Il peut en expliquer les différents principes. C'est un mécanisme assez complexe et qui ne relève pas vraiment de nos métiers à la Province et qui en lien direct avec l'évolution du marché particulièrement fluctuant et instable des énergies.

Nous ne sommes pas des traders. L'idéal serait de l'externaliser. Cependant, en 2022, le clic a été utilisé plusieurs fois et nous pouvons dire qu'il a été en notre faveur. En 2023, comme les prix ont fortement chuté, le résultat n'est pas aussi avantageux. C'est pourquoi, il faut se faire aider par des spécialistes pour les années futures.

Le clic est figé jusque fin 2024. Le déclic est toujours possible mais il faut savoir qu'il faut alors dédommager le fournisseur.

Le Département des Infrastructures en charge de ce système devra faire preuve de pédagogie à travers la plateforme pour aider et informer au mieux les différents partenaires adhérents au marché énergie.

La deuxième question : l'augmentation budgétaire au niveau du fonctionnement des bâtiments est- il dû au cliquet ? Il est répondu que c'est surtout dû à l'ouverture du B3. Il y a des frais de fonctionnement comme l'énergie, le nettoyage et les frais de gardiennage de certains sites. Il faut noter que le marché du gardiennage a fortement augmenté au vu des différents index de 2022.

La troisième question porte sur l'indexation salariale. Est-ce qu'elle suit elle bien ce qu'a prévu le bureau du plan ? Il est répondu qu'on se base toujours sur l'avis du Bureau du Plan. On a donc prévu, pour l'instant, une seule indexation pour cette année.

Quatrième question : au niveau des "Rencontres jeunes publics » il a une ligne supplémentaire au niveau du fonctionnement administratif. De quoi s'agit-il ? En recettes, ce n'est pas un subside mais l'augmentation des recettes prestations. En dépenses, il y a eu la désignation d'un régisseur principal pour faire face aussi aux frais supplémentaires de la location de chapiteaux, de climatiseurs etc...

La question suivante : pourquoi y va-t-il l'ajout de 200.000€ pour le plan RENOWATT ? Les performances énergétiques ont été plus importantes que prévues. Dès lors, dans l'accord avec LUMINUS, il est prévu de rétrocéder une partie des gains générés donc les bonus. Ceci pour les 4 dernières années.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Sixième question : au budget extraordinaire, à la ligne culture et loisirs, il y a une augmentation de 840.000€. A quoi cela correspond-il ? Cela concerne le B3. Le terrain de la voirie et la rampe d'accès n'appartiennent pas à la Province. Or, il a fallu des travaux d'accessibilité au bâtiment provincial. C'est donc la somme qu'il a fallu payer aux propriétaires du sous-sol pour les travaux effectués. C'est la raison pour laquelle, c'est une dépense de transfert.

La septième question : pourquoi y a-t-il certaines lignes budgétaires qui sont surlignées ou grisées ? Il s'agit de mettre en évidence les changements de la modification budgétaire.

Huitième question : pourquoi le crédit de 750.000 € dédié au Bois Saint-Jean a-t-il été supprimé ? La Société de Gestion du Bois Saint-Jean étant dissoute, la convention qui la lie avec la Province est donc caduque et donc ne lie plus la Province de Liège.

Dernière question : les taux d'intérêts à court termes ont fortement augmenté. Qu'a fait la Province avec sa trésorerie ? Le Directeur financier provincial explique avoir placé +- 100 millions d'Euros au vu des disponibilités budgétaires au début de l'année lié à la perception des CAPI en novembre et décembre et des taux créditeurs positifs.

Il s'agit d'une obligation légale confiée au Directeur financier provincial. C'est donc un montant de 200.000€ qui a déjà été perçu et un montant de +- 600.000€ qui est encore estimé. Le pic inversé de trésorerie, soit le point le plus bas, est habituellement situé en juillet / août avec le début de la perception à septembre / octobre jusque décembre.

Le point a été voté par 6 voix pour, 0 contre et 3 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/153 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région wallonne » (CREF) – Exercice 2021/Prévisions 2022.**



**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

**Document 22-23/154 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/155 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège » (CRIPEL) – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/156 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail » (CRT) – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/157 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'association « Forum Européen pour la Sécurité Urbaine » (EFUS) – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/158 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège Huy Waremme » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 22, 23, 24, 25, 26 et 27 de l'ordre du jour (documents 22-23/153 à 22-23/158) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces six documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 22-23/159 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe » – 48ème édition du « Grand Prix du Vélo Club Cité Jemeppe », le 24 septembre 2023 à Jemeppe/Meuse.**

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 22-23/159).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/160 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition et/ou la location de photocopieurs multifonctions et contrats d'entretien y associés pour les besoins de la Province de Liège et des adhérents à la centrale d'achat pour une période de 4 ans.**

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 22-23/160).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Marc DELREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc DELREZ, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs le Conseillers,

Dans le cadre de l'examen de ce point, un Conseiller s'est interrogé sur le sens exact à donner aux montants mentionnés dans le document, où il est question, d'une part, d'un marché de fournitures estimé à 804.650 € TVAC, et d'autre part, d'une valeur maximale de commande estimée à 9.900.000 € HTVA.

Il lui est répondu que le premier montant correspond aux besoins de la Province, tandis que le second correspond au montant total provisionné pour l'ensemble des utilisateurs de la centrale d'achat.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Un autre Conseiller fait remarquer que le rapport du Collège provincial au Conseil provincial mentionne un cahier spécial des charges établi en matière de marchés publics, mais que ce document n'apparaît pas dans les annexes accessibles aux membres de la Commission.

Il lui est répondu que ledit document sera envoyé par courriel.

Lors du vote intervenu ensuite, le point a été approuvé à l'unanimité.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/161 : Adhésion à la centrale d'achat du FOREM relatif à la fourniture et la maintenance de la solution Digitale Signage FLOWR et/ou de la solution de gestion de flux des files d'attente QBETTER existante, l'acquisition de nouveaux matériels et logiciels des catalogues FLOWR et QBETTER, ainsi que les services de consultance y afférents.**

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 22-23/161).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/162 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Radio-Télévision-Culture », dans le cadre de l'émission « Rat des Villes, Rat des Champs » – Année 2023.**

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 22-23/162).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/163 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture » (CPL-Promogest) – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/164 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères » (CPL-Végémar) – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 22-23/163, 22-23/164) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Luc LEJEUNE.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Mes chers Collègues.

J'aurais voulu poser deux questions au Collège. La première est de savoir s'il existait un document de planification financière qui reprenne les grands équilibres financiers sur les quelques années qui viennent ? J'ai entendu mais bon, j'espère que c'est tout à fait infondé, qu'il y aurait des difficultés financières.

La deuxième question dans le cadre du rôle essentiel et tout à fait positif que joue cette asbl, de mettre en commerce des producteurs de produits locaux avec la grande distribution, mettre le focus sur les produits locaux et bien évidemment stratégique à l'heure de la démondialisation de la décarbonation, produire localement et durablement est une évidence aujourd'hui.

J'avais donc dans ce cadre-là une seconde question, c'était de savoir s'il existait dans cette asbl des perspectives de diversification par rapport à l'offre actuelle de produits régionaux pour l'étendre à des produits non régionaux mais qui subissent en région une amélioration ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je vous propose, comme nous avons Conseil jeudi, que la réponse vous soit donnée jeudi à vos deux questions ? Nous reporterons le vote bien entendu à jeudi.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission pour le document 164 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 163, les réponses seront apportées et le vote sera apporté jeudi.

**Document 22-23/165 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de rivière Meuse Aval et affluents » (CRMA) – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/166 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Amblève » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/167 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de rivière Ourthe » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/168 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de rivière Dyle-Gette » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/169 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

**Document 22-23/170 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de rivière Moselle » – Exercice 2021/Prévisions 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34, 35, 36, 37, 38 et 39 de l'ordre du jour (documents 22-23/165 à 22-23/170) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces six documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 22-23/171 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2023 – 2e série.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 22-23/171).

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/172 : Mise à disposition de la Commune d'Awans d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC) des infractions environnementales et des infractions de voirie.**

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 22-23/172).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/173 : Participations provinciales – ISoSL – Apport en nature complémentaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 22-23/173).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc concernant les « Participations provinciales – ISOSL – Apport en nature complémentaire », document 22-23/173, un Commissaire demande si ça va modifier la composition du Conseil d'Administration et s'il y aura des administrateurs provinciaux.

Il lui est répondu que ce point est relatif au montage en nature et à la réflexion sur la dissolution des parts. C'est un préalable technique indispensable. La discussion relative au Conseil d'Administration suivra.

Le point est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Nous allons maintenant passer aux points relatifs aux rapports d'activités.

**Document RA/01 : Rapport d'activités 2022 concernant « La Culture ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/01).



**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Catherine LACOMBLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Catherine LACOMBLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

La première Commission s'est réunie ce mardi 21 mars et a pris connaissance du document 22-23/RA/01, donc le rapport d'activités consacré à la Culture.

Le rapport d'activités a fait l'objet d'une présentation synthétique par l'administration. On y apprend, notamment, que la culture occupe 302 agents sur 6 sites. Une Visite du B3 est par ailleurs prévue en avril.

Un Commissaire souhaite des précisions sur les dossiers rejetés. Donc, 19 dossiers ont fait l'objet d'un refus de subventions sur plusieurs milliers de dossiers présentés. L'administration précise que tous les dossiers sont proposés au Collège et que 99% des dossiers sont acceptés.

Une Commissaire s'informe de l'état d'esprit du personnel installé depuis peu dans ses nouveaux locaux. L'administration répond que les agents doivent apprendre à vivre en open space mais que les retours sont positifs. L'ouverture au public est prévue le 24 juin.

Il est demandé ce que signifie la mention « dossiers passés en approbation ». Cela signifie que la décision est prise après la manifestation et les retards peuvent être éventuellement imputables à l'administration.

Un Commissaire demande si le nombre d'inscrits à la bibliothèque est bien redevenu comparable à celui de 2019. L'administration le confirme et ajoute qu'il y a eu un rush en fin d'année quand le public a su que la bibliothèque allait fermer.

Il est demandé si les bugs de la plateforme MaBibli sont résolus. Il n'y a plus de retours négatifs donc l'essentiel des problèmes est résolu.

Un Commissaire souhaite savoir si l'ambition est d'atteindre 100% de participation au réseau. De nouvelles communes vont l'intégrer, les réticences tendent à disparaître mais les 100% sont à l'ordre du jour.

En conclusion, plusieurs Commissaires constatent et apprécient la clarté des rapports d'activités et la transparence accrue.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenant. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Si personne ne souhaite intervenir sur le rapport relatif à « La Culture », le clos la discussion générale

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2022 concernant « La Culture ».

**Document RA/02 : Rapport d'activités 2022 concernant « Les Fonds Européens ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. Votre première Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant « Les Fonds Européens ».

**Document RA/03 : Rapport d'activités 2022 concernant « Les Relations avec les territoires, les villes et les communes ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Rafik RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre première Commission s'est donc réunie donc ce mardi et a débattu du rapport d'activité 20-23/RA/03 consacré à la supracommunalité.

Un Commissaire s'interroge sur l'étude de la SPI évoquée dans le rapport d'activités et qui concerne un audit de l'état des différentes casernes dans toutes les zones de la Province. Le Commissaire rapporte l'information parue dans la presse selon laquelle ça serait sur base de cette étude que la rénovation, voire la reconstruction, de la caserne Ransonnet serait prévue. Il demande s'il est possible de recevoir l'étude en question et si les travaux annoncés sont confirmés et à quelle échéance.

Le Directeur répond que les conclusions de l'étude ne sont pas encore finalisées et qu'elle ne peut donc pas être, pour l'instant, transmise. Elle le sera lorsqu'elle sera finalisée. Un débat s'ensuit sur le mode de décisions dans les Conseils de zone. La conclusion parue dans la presse précise surtout qu'il y a besoin de maintenir une présence dans le centre-ville et que le lieu de la caserne Ransonnet semble être le seul disponible. D'où le besoin de le rénover et de le moderniser. Plusieurs reconstructions sont aujourd'hui en cours : Battice et Hannut. Le Député-Président prend également la parole pour évoquer la pointe Kurth avec le futur P+R en construction et le site de l'ancien Intermosane convoité un temps. Le président de la Commission conclut par une métaphore : « les travaux rue Ransonnet sont un roman en plusieurs volumes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Les volontés opérationnelles sont là mais il reste encore des nœuds à dénouer ».

Enfin, un autre Commissaire évoque la dotation régionale pour les inondations et demande si on a dépensé la totalité. Il est répondu que l'enveloppe est entièrement consommée avec les reliquats de 21.

Il n'y pas eu de votes. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Serge ERNST, M. Rafik RASSAA. Monsieur ERNST, vous avez la parole

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Alors, j'ai une première question concernant la Maison du Cyclisme qui devrait ouvrir ses portes très prochainement après avoir pris du retard considérablement au niveau de l'objectif initial qui était 2015.

Son inauguration est annoncée par ses promoteurs pour le Tour de France 2023. Ce projet est porté par la commune d'Aywaille avec le concours de la Province de Liège. En effet, la Province a mis la main au portefeuille à la demande de la commune pour apporter une partie du financement.

Aujourd'hui, à quelques mois du lancement de cette attraction, il est utile de revenir sur les précisions et les détails de l'apport provincial autour de quelques questions : sur quel fondement et à quel titre la Province est-elle intervenue ? Quelles sont les décisions de principe d'octroi liées ? Quelle forme a pris le soutien provincial ? Sur quoi porte-t-il ? Concrètement, qu'est-ce que la Province a financé et quels travaux ont été pris en compte ? Quelles sont les sommes engagées ? Des montants ont-ils déjà été libérés ? Que recouvrent concrètement les remboursements opérés s'il y en a déjà eu ? Ce projet a-t-il fait l'objet d'un suivi particulier des services provinciaux ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ? Si des montants doivent encore être décaissés, quand et comment seront-ils faits ?

Alors, j'ai une deuxième question concernant les camps de Mouvements de jeunesse : je me permets de vous interpellier sur la pénurie d'endroits de camp que subissent nos jeunes et leurs organisations de jeunesse. Ce sont plus de 17.000 jeunes qui pourraient être privés de camp cette année à défaut de trouver un lieu d'hébergement.

Certes, cette pénurie n'est pas nouvelle mais le changement des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire l'a renforcée en augmentant l'inadéquation entre l'offre et la demande de lieux d'hébergement. Ce changement contraint, en effet, les différentes unités scouts, guides ou encore patros à concentrer les camps sur la dernière quinzaine de juillet.

Le changement des rythmes scolaires dans l'enseignement supérieur proposé par la Ministre compétente pourrait, par ailleurs, encore aggraver la situation.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Face à cette situation de crise, cinq organisations de jeunesse, les Scouts, la Fédération Nationale des Patros, les Guides, les Faucons Rouges, les Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, ont lancé un appel à l'aide en février dernier. Ces organisations cherchent encore environ 450 lieux de camp pour leurs membres.

C'est pourquoi, je souhaite vous poser plusieurs questions : comptez-vous prendre des mesures pour proposer des lieux de camp supplémentaires pour répondre à cette crise ? Est-ce que la Province va mobiliser des moyens structurels pour créer de nouveaux lieux de camp ? Avez-vous des contacts avec des agriculteurs ou des propriétaires de bâtiments répondant aux besoins des mouvements de jeunesse pour les inciter à mobiliser ces lieux en faveur des organisations de jeunesse ?

Je me permets d'insister sur la nécessité d'agir. Ces camps sont des moments exceptionnels autant pour les jeunes que pour les animateurs. Ils sont formateurs et émancipateurs pour eux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Conseiller provincial. M. Rafik RASSAA, vous avez la parole.

M. Rafik RASSAA, chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le 7 mars dernier les pompiers manifestaient à Bruxelles pour exprimer leur colère face au manque d'investissements reçus par la sécurité civile. Ils étaient mobilisés pour défendre un âge de départ à la pension à 60 ans, de meilleures conditions de travail avec plus de moyens et plus de personnel.

En province de Liège, on vient de l'évoquer en Commission dans le rapport, une étude a été commandée à la SPI pour auditer l'état des différentes casernes qui composent les 6 zones de secours du territoire. Étudier prend du temps, certes, mais, ici, plusieurs casernes commencent à s'impatienter. Et on peut le comprendre lorsqu'on voit l'état de vétusté déplorable de certaines d'entre elles : celle de Hamoir par exemple, mais aussi celle Liège rue Ransonnet connue pour être remplie d'amiante. Un projet de nouvelle caserne attend l'attribution de son permis à Verviers tandis que la nouvelle caserne du Plateau va être inaugurée en mai à Herve. En Hesbaye, il y a deux nouvelles casernes sur les rails à Waremme et Hannut.

Le rapport d'activités mentionne l'étude de la SPI mais également un inventaire, réalisé par la Direction Générale des Infrastructures et du Développement Durable, sur l'état de santé des bâtiments et ce dans le but d'objectiver les besoins d'investissement en infrastructures des zones. Je cite le rapport.

Le débat en Commission a mis en exergue la difficulté de trancher les questions d'investissements dans les conseils d'administration des zones concernées. Mais je voudrais surtout entendre le Collège, maintenant qu'il est représenté dans toutes les zones, sur l'urgence de la situation dans certaines casernes et le besoin d'investissements. Quels autres financements

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

européens, fédéraux, régionaux peuvent être recherchés pour accélérer le lancement des chantiers ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Plus d'interventions ? Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, répondra à ces interventions ce jeudi.

### **Document RA/04 : Rapport d'activités 2022 concernant « Les Relations internationales et institutionnelles ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Chef de groupe.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame le Gouverneur faisant fonction, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Votre première Commission s'est penchée ce mardi 21 mars sur le rapport d'activités 2022 relatif aux relations internationales et institutionnelles portant le numéro 22-23/RA/04.

Suite à la présentation qui nous est faite par l'administration, un membre sollicite une précision au sujet de la notion d'artistes et astronautes liégeois en tant qu'Ambassadeur. Est-ce qu'ils sont liégeois au sens de Liège ou au sens province de Liège ? Il lui est répondu que c'est de la Province qu'ils sont ambassadeurs.

Ce même membre évoque son souhait de disposer d'une carte géographique qui illustre les régions avec lesquelles le Département des relations internationales et la Province travaillent. Il remarque ensuite que la Province participe à Europe Direct.

Il demande, dans ce cadre de promotion de l'Europe, que la Province examine la possibilité de rejoindre également le groupe européen EUROCITIES. Il a déjà interpellé le Collège provincial à ce sujet dans le cadre du soutien apporté à l'Ukraine. EUROCITIES permet d'agir dans toute une série de domaines dont l'aide aux réfugiés. Est-ce que cette demande d'adhésion pourrait être analysée à nouveau par le Département demande-t-il ? Il y a un intérêt pour l'Europe, pour les relations internationales que la Province développe et pour la collaboration en général. Il insiste pour que soit explorée sa suggestion.

Le Député – Président lui répond qu'il s'agit d'abord pour l'administration, d'analyser ce que veut dire EUROCITIES, de rédiger un rapport circonstancié à l'attention du Collège qui

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

appréciera l'opportunité et l'intérêt d'y adhérer ou non. Si une dynamique intéressante se dégage, on pourra revenir sur le sujet. Le Député – Président n'est jamais contraire à une bonne suggestion.

Le membre continue sur sa lancée et fait remarquer que parmi les subsides prévus, il y a celui attribué à la confrérie des Blancs Moussis de Stavelot qui justement a intronisé le week-end dernier le Député-Président comme Chevalier, est-ce une coïncidence demande-t-il ?

Le Député-Président rappelle qu'il ne faut pas confondre la Confrérie des Blancs Moussis, responsable du cortège, de l'organisation du carnaval et des festivités alors les Chevaliers sont les amis du folklore stavelotain, genre les amis du cadre de Liège.

Dernière question, pourquoi les subsides BELGOMANIA pour les Francofolies de Spa, au Comité de Jumelage Verviers-Arles relèvent-ils de ce Département des Relations extérieures. Pourquoi ne sont-ils pas repris dans le Département de la Culture ?

Le Député- Président répond que c'est pour des raisons historiques que les grands événements sont repris ici.

On tend vers plus de simplicités dans beaucoup de choses mais il reste quelques relations que l'on entretient et que l'on maintient et qui font que c'est toujours géré par les relations extérieures.

Le membre conclut qu'il serait bon de remettre toutes ces choses dans la bonne case pour les rendre plus lisibles, à savoir à la culture.

Le Député-Président dit que tout est bien identifié, mis en lumière et que rien n'est perdu dans des articles fourre-tout. C'est aussi une bonne chose.

Un autre membre souligne que le rapport nous présent, au début du document, la structure du personnel du Département. Dans chaque rapport, il faudrait qu'il y soit. Le Député – Président adhère à cette proposition.

C'est ainsi que s'achève nos longues discussions sur le rapport relatif aux relations internationales.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant « Les Relations internationales et institutionnelles ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023****Document RA/13 : Rapport d'activités 2022 concernant « L'Administration ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/13).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs les Députés, chers Collègues.

Merci beaucoup Mme DEFRANG-FIRKET pour le rapport très exhaustif, je trouve, que vous avez fait de nos travaux.

Ce mardi 21 mars, votre première Commission s'est réunie au Palais afin d'aborder la partie relative au personnel du rapport Administration, rapport numéro 13.

Le rapport est présenté par Thomas BOLS, Directeur général des Services transversaux. Parmi les grands dossiers mais de manière non-exhaustive. Je citerai la politique de lutte contre l'absentéisme, la généralisation du télétravail et la formation de conseillers en prévention de niveau 2.

Ensuite, un Commissaire intervient sur 3 aspects. Tout d'abord, la réintégration du personnel absent de longue durée. Deux. Le personnel en situation de handicap, nous sommes trois fois la norme minimale. Trois. Sur le personnel de cuisine. Le Commissaire présente des initiatives valorisantes à laquelle la Province pourrait adhérer. Il est ici question de concours culinaires par exemple.

Le Directeur général des services transversaux répond d'abord à l'absentéisme. 300 agents « managers » ont été formés sur la gestion de cet absentéisme. Ils se sont surtout focalisés sur l'aspect préventif et aussi en favorisant la réintégration. Cependant, il est trop tôt pour voir de manière chiffrée si les politiques et formations menées portent leurs fruits.

Concernant le personnel en situation de handicap, il est vrai que la Province en tant qu'employeur est plutôt un exemple en la matière et le Directeur le confirme. Enfin, sur les concours culinaires, le Directeur prend bonne note des suggestions du Commissaire.

Enfin, un Commissaire interroge sur les actions en termes de lutte contre le harcèlement au travail. Le Directeur répond que tout fait plus grave, comme le harcèlement, fait l'objet d'une procédure bien spécifique et cadrée. Cette procédure tente d'objectiver les choses, notamment avec un partenaire extérieur, à savoir MENSURA.

Ainsi s'achève la prise de connaissance de la partie relative au personnel du rapport Administration par la 1ère Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La partie de ce rapport d'activités relative au Budget a été présentée en deuxième Commission où elle n'a soulevé aucune question.

Les parties de ce document relatives aux Affaires générales, aux Finances et aux Marchés, au Centre d'impression, au Centre de traitement du linge, au Pôle publications, au Service des archives et à la Traduction ont, quant à elles, été présentées en cinquième Commission et ont soulevé des questions.

J'invite donc le rapporteur, Mme Marie Marie-Christine SCHEEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie-Christine SCHEEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce 22 mars votre cinquième Commission s'est réunie et a discuté le document 2223RA13: rapport d'activités sur l'Administration.

Un conseiller demande, si c'est possible pour l'administration de faire des rapports d'activités sur cinq années antérieures, les chiffres de 2021 (année COVID) étant difficilement comparables, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble.

Réponse : on fera remonter la demande vers l'administration !

Concernant le Centre de traitement du linge et la création d'un stock de vêtements de travail au sein de la blanchisserie, un Conseiller s'interroge sur le risque et l'évolution d'un stock de vêtements de travail croissant !

Réponse : chaque agent essaiera les vêtements et ne sera stocké que ce qui sera nécessaire pour sa fonction.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Lors de la deuxième Commission de jeudi dernier, j'ai demandé un point de situation au sujet des cliquets effectués au niveau des contrats énergétiques. Il nous a été expliqué que maintenant cela dépendait du Service des Infrastructures.

Malgré tout, nous avons reçu un résumé de la situation du Directeur financier comme cela a été rapporté par Mme NANDRIN.



## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

Je précise qu'il est important que des explications complémentaires remontent au conseil provincial vu le nombre de Communes, d'ASBL et d'intercommunales tributaires de ce cliquet pour leurs finances, comptes et budget.

Pourrait-on avoir un historique, un point de situation complet et ce qui est prévu dans le futur ?

Ce déclin potentiel va-t-il être concerté avec les bénéficiaires ? Quelle communication recevra-t-on à ce sujet ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, répondra à ces interventions ce jeudi.

### **Document RA/05 : Rapport d'activités 2022 concernant « La Communication ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Mustafa BAGCI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs les Députés, chers Collègues.

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur Général, Chers collègues,

Notre deuxième Commission s'est réunie ce Jeudi 23 mars 2023 pour analyser le document 22—23/RA/05.

Suite à l'exposé du rapport d'activité du service de la Communication, que je félicite d'ailleurs pour la qualité du travail et de l'exposé, plusieurs questions ont été posées.

Une Conseillère demande des explications sur l'organisation du personnel du service, sur les tâches des personnes qui vont intégrer également le service. Le service de la communication répond que sur les agents du service communication, 3 agents sur 4 restent en fonction et 1 personne reste à définir, les personnes affectées via les autres services vont évidemment garder leurs tâches tout en intégrant la cellule de communication afin de garantir une cohésion en terme de travail de communication.

La même Conseillère demande si nous avons un abonnement TWITTER comme discuté il y a deux. Non, répond le Service de la communication car il n'y a pas besoin d'acheter actuellement un abonnement.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

La même Conseillère demande si nous avons un compte TIK-TOK comme discuté il y a 2 ans. Non, répond le Service de la communication car cet outil est compliqué à gérer pour nous.

La même conseillère demande si toutes les pages de Facebook de la Province sont gérées par le Service de la Communication ou si elles sont toujours gérées par chaque service. Oui c'est le service de la Communication qui gère toutes les pages afin d'être cohérent.

Un Commissaire demande si nous développons une page Instagram? Oui, répond le Service de la Communication et l'objectif est de créer des REELS afin d'accrocher un maximum d'abonnés.

La même Conseillère demande si la publicité apparaît sur Instagram? Non, répond le Service de la Communication, mais bien sur Facebook.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervention.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant « La Communication ».

**Document RA/06 : Rapport d'activités 2022 concernant « La Santé et les Affaires sociales ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et messieurs les Députés, chers Collègues.

Le rapport de « La Santé et les Affaires sociales » nous a très bien été présenté ce jeudi 23 mars par M. le Directeur Monsieur Thomas ROLAND.

La présentation a donné lieu à des questions.

Un Commissaire demande par rapport au service des interventions à caractère social, des précisions sur la prime de 54 €.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Il lui est expliqué que la prime est soit pour les frais d'abonnement téléphonique soit l'affiliation à une centrale téléphonique mais que ces primes sont cumulables.

Est-ce cette prime qui est supprimée en 2023 ? Oui.

Dans le chapitre ASBL, elle demande une explication par rapport au nouveau plan wallon. La Province a répondu à un appel de la Région wallonne et a reçu un agrément qui va donner droit à un subside de 100.000 € pendant 5 ans dans la prévention des événements festifs.

Le CPS de Liège va réunir tout le monde afin d'enclencher le processus.

Un autre Commissaire demande s'il y a un monitoring de la base de données ALISS. Il lui est répondu que oui mais qu'un agent a été absent et donc des retards ont pu être observés. Il y a +/- 2.300 ASBL listées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Mme Catharina CRAEN, Mme Marie-Christine SCHEEN, Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame CRAEN.

Mme Catharina CRAEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je vais vous donner quelques réflexions sur la nouvelle édition du Tableau de bord de la Santé en province de Liège.

L'année 2022 a donc vu une nouvelle édition du Tableau de Bord.

Ce document indispensable est un guide pour tous tes acteurs qui s'intéressent à la santé de la population. Certes des professionnels de la santé et de l'action sociale, politiques, mouvements associatifs, groupements citoyens etc., il l'est donc aussi pour le Département de la Santé et des Affaires Sociales de la Province.

Sans prétendre être exhaustive, j'ai relevé quelques faits marquants qui pourraient induire de nouvelles actions en terme de prévention.

Premier point, il y a presque autant de, cancers de prostate chez les hommes que de cancers du sein chez les femmes, 25 % chez les femmes et 21 % chez les hommes.

Alors que la Province fait un bon travail avec la Mammobile modernisée et un nouveau mammographe pour le dépistage du cancer du sein, il n'existe pas de sensibilisation pour le dépistage du cancer de la prostate chez les hommes.

Bien sûr, ce n'est pas tout à fait comparable : le dépistage faisant appel uniquement au doigté expert d'un médecin généraliste et surtout à l'accord du patient.

Et c'est là, je pense, que réside un vrai tabou Le Fondation Movember sensibilise depuis

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

des années sur la question de la santé masculine et pourrait être un partenaire pour des actions provinciales de sensibilisation plus larges.

Deuxième point. Autre élément frappant, le taux de suicide monte en flèche chez les hommes après 70 ans, alors que chez les femmes cela reste plus ou moins stable à tout âge. Le taux de suicide est généralement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Mais quels sont les facteurs de risque propres aux hommes de plus de 70 ans? Le Tableau de Bord ne donne pas la réponse mais il serait peut-être utile de concerter avec le milieu universitaire et médical une étude sur le sujet.

En 2022, la Province a dispensé 3 modules de sensibilisation et de prévention dans 2 Hautes Écoles et une école de promotion sociale. Peut-être faudrait-il organiser une action spécifique vers les aînés en 2023 ?

Enfin, je ne connais pas d'initiative de la Province pour sensibiliser concrètement sur le diabète, surtout chez les gens en précarité. La prévalence du diabète est presque deux fois plus élevée chez les personnes ayant un statut BIM. Est-ce que le CASS n'a pas un rôle à jouer là-dedans? Il s'agit souvent de personnes malades mais qui s'ignorent et qui ne sont pas soignées.

Voici quelques réflexions et propositions de ce Tableau de Bord.

Une question d'ordre plus général pour conclure: Comment les services de la Province envisagent l'étude et l'assimilation des résultats de ce guide de la Santé ?

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Madame Marie-Christine SCHEEN, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie-Christine SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Promouvoir des applications anti-harcèlement.

Fin 2022, la Ville de Liège s'est dotée d'une application destinée aux victimes mais également aux témoins de violences sexistes et sexuelles. App-Elles, c'est le nom de cette application solidaire déjà utilisée dans une trentaine de pays et qui permet d'alerter des proches et/ou la police en cas d'agression, a donc débarqué en province de Liège après plusieurs interpellations du terrain associatif mais aussi des élues PTB au Conseil communal de Liège. Un premier bilan de l'usage de l'application, notamment dans le milieu étudiant, est attendu après la Saint-Toré.

On peut lire dans le rapport d'activités « Santé et Affaires Sociales » qu'en 2022, les équipes d'OpenAdo ont mené des activités « harcèlement » dans 22 écoles et 5 services. Les équipes du « Pôle Citoyens / Égalité des chances » ont, elles aussi, investi le champs des violences faites aux femmes à travers l'organisation de 3 représentations de la pièce de théâtre « Un fait divers ».

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Ma question porte donc sur le possible intérêt que trouverait ces équipes à promouvoir l'usage de cette application pour sensibiliser, agir et faire reculer les violences faites aux femmes. Une autre application, « The Sorority », est aussi susceptible d'intérêt pour sensibiliser et prévenir le harcèlement de rue.

D'avance merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Mme Sandrina GAILLARD, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Il fallait que je pose une question sur le rapport Affaires sociales.

Vu l'utilisation encore élevée de l'intervention financière à caractère social pour les frais d'abonnement téléphonique et l'affiliation à une centrale téléphonique de télévigilance, il y a eu 2278 primes attribuées en 2022 pour un total de +- 120.000€, et au vu de la situation économique actuelle difficile, ne pourrait-on pas revenir sur la décision de la supprimer en 2023? Une aide même substantielle pouvant aider les citoyen.ne.s ne serait pas de trop.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Pas d'intervention.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, répondra à cette intervention ce jeudi.

**Document RA/07 : Rapport d'activités 2022 concernant « Les Sports ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Anne THANS-DEBRUGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Secrétaire.

Mme Anne THANS-DEBRUGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers collègues.

Suite à la présentation du rapport d'activités 2022 concernant « Les Sports », le document 22-23/RA/70 a suscité plusieurs questions lors de la deuxième Commission de ce jeudi 23 mars.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Un Conseiller fait remarquer que l'organigramme complet manque au dossier. Celui-ci sera transmis au Service du Conseil.

L'agent qui assure le support sportif et communication part-il au service communication ? Non, il est important qu'il y ait un retour entre le service de la Communication. Par ailleurs, cet agent a aussi d'autres missions au sein du SSPL.

Quel est le nombre d'agents partis du Service des Sports vers la Communication générale ? Le nombre d'agents est de 5.

Quand seront terminés les travaux des Paddle de Huy ? La couverture des terrains de Paddle ayant dû faire l'objet d'une adaptation technique, les travaux devraient être réalisés dans le dernier trimestre 223 et ce, afin de ne pas perturber la saison estivale.

Ensuite, quel est l'avenir du CREF ? Il y a accord de principe qui reprise à l'heure actuelle en 2 points, partant du fait que l'asbl CREF est en cours de dissolution. L'objectif de la Province est de conserver la gestion sportive du site tandis que la partie hébergement serait cédée à Blegny Mine. Néanmoins, il reste à s'accorder sur tous les éléments de détails de la convention à envisager pour aboutir.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Secrétaire. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale. Vous avez la parole.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à ta tribune).- Merci Monsieur le Président.

Vu la dissolution de la Société de Gestion du Bois Saint-Jean en 2022 et la suppression de la participation aux charges des emprunts relatifs à l'aménagement du site du Bois Saint-Jean lors de la modification budgétaire de ce Conseil de l'ordre de 750.000€, quel est et quel sera encore le rôle de la Province dans le futur Country hall ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, répondra à cette intervention ce jeudi.

**Document RA/08 : Rapport d'activités 2022 concernant « L'Enseignement et la Formation ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/08).

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Didier NYSSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Didier NYSSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Votre troisième commission s'est réunie le lundi 20/03/2023 pour examiner le point relatif au rapport d'activités 2022 concernant l'enseignement et la formation. Ce point a soulevé les questions suivantes :

Une Commissaire et je dis bien une Commissaire, s'interroge sur l'absence de tableaux «genrés » et le regrette.

Il lui est répondu que les regrets sont partagés, mais que la structure des différents rapports est dorénavant harmonisée, avec une taille maximum de 100 000 caractères. Il a donc fallu faire des choix.

Une deuxième question porte sur le projet culturel dans l'enseignement secondaire. Ne devrait-on pas veiller à une terminologie qui invite à autre chose que du socio-culturel ? La Commissaire considère en effet qu'il est regrettable que les projets soient davantage orientés vers l'animation socio-culturelle plutôt que vers de véritables projets culturels au sens de la Communauté française. Il est rappelé à la Commissaire qu'il s'agit de l'appellation adoptée dans la résolution du CP de 2003.

Un autre Commissaire interroge sur le conseil social des étudiants et les aides qui sont fournies par ce service. Le Commissaire en demande le détail. Il lui est rappelé que le conseil social a été largement présenté lors d'une récente commission, mais que le détail peut lui être fourni.

Une quatrième question évoque les chiffres de fréquentation des différents internats et plus spécifiquement ceux de la maison ERASMUS. Concernant les variations des chiffres de fréquentation de la maison ERASMUS, cela s'explique par les périodes de fréquentation des étudiants, mais le taux d'occupation de l'institution est tout à fait satisfaisant.

Une cinquième question porte sur la Maison des langues et son projet. Y a-t-il eu une évaluation des pertes de services offerts à la population vu qu'il ne reste que trois personnes ? Certaines personnes ont-elles manifesté leur déception ? Il est répondu par la négative quant à des manifestations de déception. La mission première est bien une mission d'orientation vers les opérateurs. Les chiffres ne témoignent pas d'une baisse d'activités sur ce secteur. Néanmoins, la réflexion se poursuit et il est possible que la maison des langues connaisse encore des évolutions dans son fonctionnement.

Enfin, un Commissaire pose une sixième question sur l'activité viticole à Flémalle. Il est expliqué que le service n'est plus attaché à l'enseignement, mais à l'agriculture. Dès lors, le Commissaire est invité à s'adresser à la quatrième Commission pour plus de détails. Il est

toutefois précisé que le projet se développe bien et que des étudiants de La Reid participent à diverses activités.

À l'issue des six questions, la commission prend acte du rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : M. Marc DELREZ, M. Luc LEJEUNE, Mme Murielle FRENAY. Vous avez la parole Monsieur DELREZ.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président.

L'année 2022, qui fait l'objet d'un "rapport d'activités" riche en projets et réalisations de la part du département "Enseignement et Formation", a aussi été marquée par une recrudescence de la mobilisation du monde enseignant, laquelle n'avait plus atteint de tels niveaux depuis plusieurs décennies, à en juger par le nombre de mouvements de grève et par l'importance des rassemblements dans la rue dans différentes villes de Wallonie.

Parmi les diverses revendications portées par les syndicats, l'une des plus centrales concerne l'avant-projet de décret sur l'évaluation des enseignantes telle qu'elle est prévue dans le cadre du Pacte d'Excellence.

Les enseignantes, habitués à la pratique de l'inspection pédagogique, n'ont jamais refusé le principe d'une évaluation quand elle est conçue dans un esprit constructif visant à les accompagner dans leurs démarches pédagogiques et à les soutenir, singulièrement en début de carrière. Mais ils ne peuvent accepter une évaluation punitive, qui ouvre la voie à la possibilité d'une sanction sans garantie qu'il sera tenu compte des difficultés liées au sous-financement dont le secteur souffre de manière chronique, et même d'un licenciement au terme du processus.

C'est pourquoi les syndicats appellent à distinguer entre deux volets bien séparés du projet, avec d'un côté l'accompagnement des professeurs et l'évaluation critique des programmes de formation, et de l'autre l'évaluation telle que proposée aujourd'hui, avec les sanctions envisagées.

Dans ce contexte, le groupe PTB souhaiterait en savoir davantage sur l'évaluation aujourd'hui pratiquée dans l'enseignement de plein exercice à la Province de Liège : sait-on combien de professeurs ont fait l'objet d'une inspection en 2022, et dispose-t-on d'informations sur les impacts pédagogiques de la pratique ? En tant que pouvoir organisateur, la Province peut-elle se prononcer au sujet du mode d'évaluation prévu dans l'avant-projet de décret déposé au gouvernement, d'une manière qui soit susceptible de montrer que les inquiétudes du monde de l'enseignement ont été ou seront entendues ?

D'avance, nous vous remercions pour vos réponses.



## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. LEJEUNE.

M. Luc LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Directeur général bien nommé, chers Collègues.

Ma question au Collège provincial : comment dans l'enseignement provincial le printemps Simenon est-il exploité afin que la connaissance et la mémoire de ce grand écrivain restent vivaces dans les nouvelles générations.

A l'occasion des 120 ans de la naissance du plus grand des auteurs belges de romans policiers, diverses initiatives sont prises en terres liégeoises. Georges SIMENON, c'est un écrivain au 550 millions de livres, le plus traduit et le plus adapté sur les écrans.

Je reprends juste un extrait d'une interview de son fils qui parle de son père et de la recette de son succès : disons que la recette principale de son succès, c'est la simplicité peut-être. La simplicité aussi bien de son style que la simplicité des sujets.

Il parle de quelque chose qui est immuable, c'est à-dire les interrogations profondes de l'homme, ce qu'il appelait l'homme nu. Ces interrogations étaient les mêmes il y a 2000 ans, il y a 3000 ans et elles le seront encore, je l'espère, pendant très très longtemps.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme Murielle FRENAY, vous avez la parole.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, je voulais préciser par rapport au rapport de Monsieur NYSSSEN qui a essayé de broder un petit peu. Donc, « un indicateur de genre est une donnée, en général un indice chiffré qui permet de mesurer une réalité sociale caractérisée par une ou plusieurs différences mesurables entre les situations respectives des hommes et des femmes ».

Donc c'est bien moi qui ai demandé, et je ne vais pas m'en cacher, pas de problème, la situation genrée au niveau du rapport d'activités et c'était d'habitude inclus dans les présentations qu'on nous faisait en troisième Commission donc je me suis étonnée qu'elle ne soit pas dans le rapport.

Et la réponse que j'ai reçue, Monsieur NYSSSEN aime bien de faire un peu pour que ça se passe bien, c'est « il n'y avait plus de place ». La phrase, c'est celle-là alors que les données existent. Donc il n'y avait plus de place et on a dû réduire les rapports, pour des questions économiques, enfin bon, voilà ! J'entends bien !

Mais donc, quand on veut décider d'une politique publique qui soit juste, en tous cas entre les hommes et les femmes, on a besoin d'indicateurs genrés. Ce serait bien que ce soit inclus dans tous les rapports, moi je ne suis pas dans toutes les Commissions mais je trouve

que me répondre en Commission sur un rapport de cette importance et de manière écrite « il n'y avait pas de place », c'est quand même d'un autre temps !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- D'autres interventions ? Pas d'autres interventions.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, répondra à ces interventions ce jeudi.

**Document RA/09 : Rapport d'activités 2022 concernant « La Transition numérique ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La Directrice Valérie WUESTENBERG a présenté les projets phares de cette année 2022. A savoir entre autre chose: l'évaluation réseau et sécurité des infrastructures informatiques provinciales, l'extension de l'infrastructure WIFI provinciale, pour info, ce sont aujourd'hui 913 antennes Wifi qui sont déployées, la gestion de la centrale téléphonique de la Province et le développement interne du nouveau site web de la Haute Ecole. Et enfin, la collaboration pour le développement de MyUlis que les Conseillers provinciaux connaissent grâce à leurs fiches de paie.

Un Commissaire demande si MyUlis concerne tout le personnel provincial. Il lui est répondu que oui. Le déploiement est en cours même pour les enseignants.

Un Commissaire demande à ce qu'on porte notre attention à la fracture numérique durant le déploiement ainsi qu'au droit à la déconnexion pour le personnel. Le contact humain reste important ajoute-t-elle. La Directrice et la Députée abondent dans le sens du Commissaire tant sur le contact humain que sur le droit à la déconnexion.

Un Commissaire remercie la Directrice pour son exposé notamment la partie très intéressante sur l'évaluation de la sécurité. Il insiste sur la nécessité de protection en termes de cyber sécurité pour les communes et villes de la Province. La Directrice pense qu'il est possible d'agir en matière de cybersécurité pour les villes et communes. Par exemple sur le lancement de marchés communs ou la formation,... des choses sont possibles. Cependant, les moyens et temps sont limités. Le service ne peut s'occuper de la cybersécurité pour chaque commune.

Un Commissaire s'étonne du peu de communes du nord de la Province participant au marché de téléphonie. Il lui est répondu que le marché est toujours encore et que d'autres

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

communes continueront certainement à s'y fournir.

Un Commissaire suggère, par curiosité, qu'une présentation d'un logiciel développé en interne puisse être faite lors d'une prochaine commission. Par exemple celui sur la gestion des stocks de sel. La Directrice n'y voit aucune objection.

Un Commissaire, de son propre aveu un peu à contre-courant par rapport aux questions précédentes, demande ce qu'il en est de la sobriété numérique. La Directrice répond en insistant sur le gros travail qui a été mené sur le recyclage du matériel dans le cadre de la signature du Greendeal provincial. On pourrait faire plus, dit-elle, mais il est compliqué de dégager des ressources. Pour répondre au Commissaire, elle précise qu'il n'y a pas d'évaluation systématique en matière de sobriété: « Tel logiciel est-il nécessaire... ? ». L'attention est en tout cas existante dans le département. .. même si elle n'est pas toujours formalisée dans un document.

Enfin, un Commissaire s'étonne que dans ce rapport sur la transition numérique incluant l'innovation numérique, il ne soit nulle part mention de la technologie blockchain. La Directrice répond simplement qu'il n'y a pas encore de cas d'usage. Tout comme par exemple pour la 5G. La réalité technologique doit rencontrer un besoin. Les services gardent cette solution en tête le jour où elle peut répondre à un problème réel.

Ainsi s'achève la prise de connaissance des membres de la Commission du rapport sur la transition numérique.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. Pas d'intervenant.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2022 concernant « La Transition numérique ».

### **Document RA/10 : Rapport d'activités 2022 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Maxime DEGEY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés.

La Commission s'est réunie ce lundi pour étudier le rapport Agriculture et Ruralité. Des Commissaires s'interrogent sur la gestion des cours d'eau. Combien de personnes s'occupent du

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

domaine ? 2 ingénieurs, 5 agents techniques et deux agents administratifs sont à la tâche pour gérer les cours d'eau de la Province. Ils utilisent aussi les nouvelles technologies par surveillance comme les drones. Une question est posée évidemment sur le futur et les réflexions par rapport à ces cours d'eau notamment sur le Ruyff à Limbourg, puisqu'on sait qu'en collaboration avec la Région d'ailleurs beaucoup de moyens seront investis afin de revoir le tracé du cours d'eau. Il faudra bien sûr d'attaquer ensuite à l'ensemble du bassin par la suite. Un effort sera également fait sur l'entretien annuel de ceux-ci puisque le manque d'entretien a été pointé du doigt lors des inondations de 2021.

La canalisation, l'urbanisation autour des cours d'eau provinciaux a été, ça c'est un message des communes, un problème qui a été relevé lors des inondations. Il faudra sans doute dans le futur s'attaquer à ces réflexions-là.

J'en arrive M. le Président aux ruches. Un autre Commissaire s'interroge sur les ruches urbaines, le développement des celles-ci est-il prévu ? Pas dans un premier temps, nous voulons d'abord primer la qualité mais des outils pédagogiques à destination des citoyens vont être produits pour éventuellement encourager le développement des ruches urbaines.

Un Commissaire s'interroge sur la qualité de ces ruches en milieu urbain ? Il lui est répondu qu'on a même parfois plus d'abeilles qu'en milieu rural.

Un Commissaire s'interroge également sur, c'est là que vous voyez que j'ai confondu puisqu'on interrogeait également sur la problématique du frelon asiatique et que c'est effectivement une problématique qui n'est pas encore très développée dans notre province mais qui arrivera sans doute avec celle-ci et encore une fois la Province prévoit de la communication vers le citoyen et les Zones de Secours sont sensibilisées à la chose.

Un Commissaire s'interroge sur le bilan des parkings de covoiturage. Il lui est répondu qu'il n'existe pas de chiffres exacts mais qu'ils sont souvent remplis et que les communes qui peuvent s'en servir sont très satisfaites.

Voilà M. le Président pour le rapport sur les infrastructures.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Monsieur Serge ERNST, Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Certains le savent, d'autres pas, le Collège a décidé d'introduire sans délai une plainte avec constitution de partie civile devant le juge d'instruction contre X, suite à des dysfonctionnements au sein de plusieurs services à la Régie des Bâtiments.

Les faits seraient : vol de machines ou de matériaux, détournement de matériaux destinés à être jetés, exercice d'activités privées durant les heures de service avec ou sans matériel provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Sans vouloir rentrer évidemment dans les détails du dossier qui a été confié à Maître Jean BOURTEMBOURG, pouvez-vous informer le conseil des adaptations proposées par le collègue et les services pour éviter qu'une telle situation se reproduise dans le futur.

D'autre part, les pressions exercées sur certains agents seraient extrêmement importantes. Il existe une crainte réelle d'atteinte physique entre les ouvriers mais également des réactions exacerbées de défense ou de crainte. Dès lors qu'il existe un péril réel pour le bien-être des travailleurs, il importe de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de les protéger.

Quelles sont les mesures prises pour le bien-être psychologique et physique de nos agents ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller provincial. Je donne la parole à Mme Marie MONVILLE

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Deux petites question concernant le patrimoine immobilier. J'espère que je ne me trompe pas de rapport, je ne pense pas.

Nous sommes dans la confusion vis-à-vis de la mise en vente du Château de Harzé, il semblerait que les informations qui sont remontées en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Commissions soient contradictoires.

D'un côté, on nous dit que le bâtiment serait vendu depuis l'automne et de l'autre côté, qu'il y aurait toujours des négociations, pourriez-vous amener davantage de clarté sur ce dossier ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur André DENIS, Député provincial, répondra à ces interventions ce jeudi.

**Document RA/11 : Rapport d'activités 2022 concernant «L'Agriculture et la Ruralité».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 54 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/11).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Grégory PIRON, à nous en faire connaître les

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues,

Votre quatrième Commission s'est réunie le lundi 20 mars dans les locaux du Val Benoit et a analysé le rapport d'activités 22-23/RA/11 portant sur l'Agriculture et la Ruralité.

Merci aux Services pour leur travail ainsi que pour la rédaction des rapports d'activités. Plusieurs questions ont été posées.

Une Commissaire demandait quand aurait lieu l'inauguration du nouvel abattoir. Il lui est répondu le 12 ou 13 mai.

Pour les producteurs locaux, circuits courts, qui veulent être présents dans la grande distribution, ils doivent faire une demande à PROMOGEST et se mettre en conformité avec l'AFSCA.

Quid de l'abattoir d'Aubel et de l'achat du terrain ? Le projet de Grâce-Hollogne avait suscité une levée de boucliers. Il reste un projet artisanal, 200.000 volailles. Il y a une participation à celui de Dalhem jusqu'à novembre.

Peu d'éleveurs / producteurs se sont manifestés pour Dalhem suite aux diverses crises ou abandon d'élevages. On attend donc le retour, les réponses de Saint-André. Il faudrait cependant passer d'un abattoir plus petit à un abattoir plus grand pour accéder à la grande distribution.

Concernant le secteur porcin, le CIAP fonctionne toujours avec un subside de 120.000€ / 6 mois de la Région wallonne qui couvre presque tous les frais. Il y a néanmoins une volonté d'arrêter pour de bon avec le CIAP.

Un Commissaire pose une question sur la dépollution des sols et quelles sont les expériences des différents départements et labos en cette matière ? Il mentionne que le bassin liégeois est historiquement chargé en polluants suite aux diverses activités industrielles. Les normes sont importantes à respecter mais difficilement atteignables et réalisables et sont coûteuses.

Il évoque la culture de MYCANTUS comme végétal pour dépolluer les sols. Il lui est répondu que les labos ne sont pas acteurs ou opérateurs de dépollution. Le processus de dépollution par végétaux est un processus lent, qui peut aller jusque 100 ans. Que le labo est déjà partenaire de 2 projets dont un s'appelle SANISOL. Les projets qui consistent en une évaluation des risques au préalable, une pertinence et des précautions à prendre.

Quid des filières de production d'énergie pour les végétaux ? Des céréales répondant aux normes sont destinées à la consommation humaine ; si elles sont déclassées, elles seront destinées à la production d'éthanol.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

Le labo est une référence pour l'analyse des sols avant nouvelle culture : intrants, nitrates, suivi des cultures, utilisation parcimonieuse des produits phytosanitaires. Les Communes peuvent bien entendu faire appel à la Province !

Une Commissaire demande ce qu'il en est au niveau de l'irrigation pour les petites productions ? Il lui est répondu que des conseils de base sur l'irrigation sont donnés et expliqués comme par exemple une utilisation rationnelle de l'eau par rapport au type de culture. Point de vue formation, il n'y a pas de thématique spécifique pratique agricole.

Y a-t-il eu des pertes pour les producteurs locaux ? C'est en cours d'analyse, pour les maraichers, il y en a eu un ou deux.

Quels sont les résultats en déséquilibre du calcium et potassium ? Les résultats vont arriver mais il est plus intéressant de comparer les résultats sur plusieurs années.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

J'ai pu, à travers vos rapports, découvrir que la Province de Liège était aussi propriétaire de forêts, avec 60 ha de forêt dans le bois d'Angleur, je ne l'avais pas encore mesuré jusqu'à présent, 5 ha à La Reid et 4 ha à Ferrières. La gestion de ces espaces se fait en collaboration avec le DNF. La forêt est aujourd'hui en pleine mutation et les espaces forestiers font l'objet de diverses expérimentations.

Pourriez-vous nous éclairer sur la dynamique de gestion adoptée au sein de vos peuplements en petits territoires? Par ailleurs, disposant de sections spécialisées en sylviculture et exploitation forestière au sein de l'IPEA à La Reid ces espaces sont-ils mis à profit dans le cadre de la formation des étudiants ?

Enfin, le vignoble acquis en 2021 par la Province qui est un support pédagogique qui semble susciter de l'intérêt comme en atteste la fréquentation aux formations organisées en 2022. Vous nous annoncez que la récolte de 2022 a permis une production d'environ 400 litres de vin. Pouvez-vous seulement nous dire si ce premier essai est prometteur et si nous aurons le plaisir de découvrir cet outil et ce produit lors de notre prochain séminaire ?

D'avance, je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur André

DENIS, Député provincial, répondra à cette intervention ce jeudi.

**Document RA/12 : Rapport d'activités 2022 concernant « Le Tourisme ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 55 de l'ordre du jour (document 22-23/RA/12).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

L'administration est successivement intervenue pour présenter le rapport de la FTPL, du Vallon de la Lembrée, de Blegny-Mine, du Parc naturel est hautes Fagnes, du Château de Jehay et de Wégimont.

A l'issue de ces rapports très circonstanciés, deux Commissaires sont intervenus, l'un sur le futur d'un droit éventuel provincial sur la zone de stationnement du bateau Pays de Liège, l'autre sur l'identité exacte du propriétaire du bateau.

Il lui est répondu que c'est l'ASBL Blegny-Mine qui est bien propriétaire, il lui est aussi répondu que l'option de la vente du bateau est bien confirmée et que le produit de la vente sera réinvesti dans un projet de panneaux photovoltaïque sur le site de Blegny-Mine.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de Groupe. J'ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants. M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Lors du Conseil Provincial consacré au Budget 2023, je vous ai interrogé sur le sinistre du Bateau « Pays de Liège » et surtout sur l'avenir du personnel.

A cette occasion vous aviez précisé que : « la situation du personnel a été gérée dès les premiers instants afin de lui éviter de se retrouver dans des situations encore plus précaires ». Ainsi, un matelot a été reclassé au service technique de Blegny-Mine tandis que les deux hôtes ont été transférées au service accueil du domaine. Le reste du personnel, à savoir le capitaine-responsable, le deuxième capitaine, un matelot et le responsable Horeca, sont actuellement en chômage pour cause de force majeure. »

Pouvez-vous nous informer concernant les pourparlers et l'avenir des 4 personnes ?



**SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2023**

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, répondra à cette intervention ce jeudi.

**Document RA/14 – Rapport d’activités 2022 concernant « Les Sanctions administratives communales ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 56 de l’ordre du jour (document 22-23/RA/14).

Ce document a été soumis à l’examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J’invite donc le rapporteur, M. Guy DUBOIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

La cinquième Commission qui s’est réunie ce mercredi 22 mars 2023 à 17 h30 au Palais Provincial pour analyser le document 22-23/RA/14 « Les Sanctions Administratives Communales ».

Un Commissaire demande s’il est possible d’avoir le nombre de dossier traité par habitant. Il lui a été répondu que ce n’est pas possible. Une commune n’est pas une autre. Il y a une grosse différence entre les communes rurales et les zones agglomérées. Les infractions sont aussi très différentes.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J’ouvre la discussion générale et je prends note des intervenants : Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

En parcourant votre rapport sur les sanctions administratives communales, on peut découvrir le bilan des dossiers traités par le fonctionnaire sanctionnateur. Celui-ci fait mention des différentes trajectoires de dossiers : soit ils sont classés sans suite ou font l’objet d’un non-lieu, soit le contrevenant se voit infliger une amende, un avertissement ou une mesure alternative.

Parmi ces mesures, on trouve la médiation ou la prestation citoyenne. Ces prestations citoyennes ne font pas l’objet d’un comptage. Pouvez-vous nous dire si cette voie est effectivement activée, dans quelles circonstances et à quelle fréquence ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, répondra à cette intervention ce jeudi.

**VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023.**

M. LE PRESIDENT.- Point 57 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu ce jeudi 30 mars 2023 à 16H30.

La réunion publique est levée à 18H30'.